

# 248

# Domaine public

**J.A. 1000 Lausanne**

Hebdomadaire romand  
No 248 8 novembre 1973  
Dixième année  
Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc  
Abonnement  
pour une année: 33 francs  
jusqu'à fin 1974: 40 francs  
Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 1047  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:

Eric Baier  
Rudolf Berner  
Claude Bossy  
Jean-Daniel Delley

## La minute de vérité

*Les initiatives populaires, c'est comme la bière : il y en a deux sortes, pression ou en bouteille.*

*L'initiative « pression » est destinée, sur un sujet brûlant, à faire bouger ; elle donne une orientation, non une solution toute faite. Elle est un gage pris. Une initiative de ce genre ne se retire pas sans de durs marchandages.*

*Mise en bouteille, l'initiative se veut prête à la consommation. Tout est prévu, le texte soignant le plus petit détail.*

*L'initiative fiscale socialiste est de ce deuxième type. Trois pages de texte : il y a vraiment des technocrates dont le rêve doit être de remplir le plus largement la « Feuille fédérale », comme des midinettes dont l'ambition est de voir leur minois à la une de « France-Soir ».*

*Qu'importe ! Sur un tel sujet, insoluble en Suisse sans un consensus des grands partis, le détail a peu d'importance. Ce sont les principes directeurs qui comptent.*

*On en relève trois :*

— *l'imposition uniforme des personnes morales par la Confédération*

— *la fixation de taux minima pour les revenus élevés (cantons et communes)*

— *l'exonération des contribuables qui ne disposent que du minimum vital, et pour l'impôt fédéral direct le souci de ne « solliciter » que les revenus élevés et moyens supérieurs (dès 40 000 francs). Ces principes ne sont pas très éloignés de thèses qui ont été, depuis plusieurs années, développées dans DP.*

*Nous sommes acquis à l'imposition uniforme des personnes morales de même qu'à la mise sur pied de moyens propres à limiter la sous-enchère pour les revenus élevés des personnes physiques.*

*Mais on court un risque certain en donnant à la Confédération la compétence de déterminer les taux-planchers. Car entre le minimum exonéré et le taux-plancher pour un revenu de 100 000 francs, il n'y a que peu de manières possibles de tracer*

*la courbe d'un barème. Le risque d'une uniformisation des taux serait alors grand. Quand on connaît la volonté centralisatrice de l'Administration fédérale...*

*Or les inégalités des ressources sont telles entre les cantons qu'une uniformisation des taux est inconcevable. Une imposition accrue des hauts revenus rapporterait 40 millions au canton de Genève, et vingt fois moins au canton de Fribourg. On ne peut donc opérer les mêmes dégrèvements avec des dizaines de millions ou avec quelques millions.*

*Une fois de plus, on découvre que toute solution exige une péréquation financière poussée entre les cantons. Si elle est acquise, il sera possible d'exiger des cantons qu'ils déterminent eux-mêmes les taux-planchers pour les revenus élevés.*

*Mais ces taux communs se heurteront à la sous-enchère fiscale des communes. La disparité entre les fiscs communaux est certainement plus critiquable encore que la disparité entre les fiscs cantonaux.*

*Une première remise en ordre serait, pour éviter une solution centralisatrice, que les cantons mettent en place, chacun dans le cadre de sa compétence, une large péréquation intercommunale. Une solution fédéraliste exige, outre un accord des cantons sur des taux-planchers, la volonté de mettre fin à la sous-enchère communale.*

*L'initiative socialiste permet donc de poser des questions essentielles. Pour les fédéralistes, c'est la minute de vérité.*

### DANS CE NUMÉRO

**Pp. 2/3 :** Politique conjoncturelle et arrêtés : un combat douteux ; **pp. 3/4 :** L'Union syndicale suisse fait bande à part (document) ; **p. 5 :** Nouvelle tentative pour écarter la protection des locataires ; **p. 6 :** Le carnet de Jeanlouis Cornuz — La semaine dans les kiosques allemandiques — Vaud : Elections communales ; **p. 7 :** Genève : Du vent dans la campagne électorale — Courrier ; **p. 8 :** L'Hôpital de Cery est très loin de Lisbonne — Pouvoir de l'information.

# Politique conjoncturelle et arrêtés: un combat douteux

Le tandem Celio-Brugger est inquiet : aux adversaires de ses projets de politique économique surgis sur sa droite viennent de s'ajouter sur sa gauche l'Union syndicale suisse et le Parti socialiste suisse. C'est donc dans un contexte fort peu clair une fois de plus que le 2 décembre prochain les citoyens suisses auront à se prononcer pour ou contre les quatre arrêtés fédéraux qui leur sont proposés.

## Un avant-goût de l'article constitutionnel

Le contrôle du crédit, de la construction, des prix, des salaires et des bénéfices sont les premiers éléments d'une politique conjoncturelle que, dans son principe, la gauche appelait de ses vœux depuis longtemps. L'inflation aidant, les milieux dirigeants de l'économie semblent s'y résigner; et l'an prochain verra le vote de l'article constitutionnel qui permettra d'asseoir d'une manière permanente l'action des pouvoirs publics dans ce domaine.

Cette acceptation ne va pas sans douleurs : déjà, M. Sarasin, président de l'Association des banquiers suisses a dit ses réticences et les spécialistes des affaires immobilières, juteuses autant que marginales, s'emploient à mobiliser l'opinion publique des cantons sous-industrialisés contre les arrêtés.

## L'arrêté sur le crédit : faible

Les arguments avancés par les personnalités en question ne doivent pas nous empêcher de voir les faiblesses de l'arrêté sur le crédit : faute d'une conception des priorités, d'une politique économique non seulement quantitative, mais qualitative, il ne fait pas la distinction entre régions développées et sous-développées, entre besoins urgents et superflus. Une fois les quotas de crédit fixés, les banques distribuent leur manne en fonction du rendement et de l'importance du client.

Il reste que l'arrêté le plus critiquable et le plus menacé est celui qui doit permettre la surveillance des prix, des salaires et des bénéfices. On se rappelle que le Conseil fédéral n'envisageait qu'un contrôle des prix et que c'est la majorité des Chambres fédérales contre l'avis de la gauche qui a décidé d'alourdir cette mesure avec la surveillance des salaires et des bénéfices (voir le discours de Waldemar Jucker devant le congrès de l'USS cité ci-dessous).

## Un leurre

Croire cependant que l'on pouvait souscrire à l'efficacité d'une double mesure — contrôle des salaires-contrôle des bénéfices — relève de la naïveté ou, nous n'avons pas en effet la droite la plus bête du monde, du coup fourré. Le contrôle des salaires est relativement simple, celui des revenus non salariaux du travail et de ceux du capital sont déjà plus difficiles, quant aux bénéfices des entreprises, ils sont en l'état actuel de la législation et de l'administration insaisissables.

Si l'on bloquait les bénéfices distribués par les sociétés, cela ne ferait qu'augmenter la valeur des actions ; l'autofinancement accru qui en découlerait se traduirait après un certain temps par une augmentation du capital, une distribution d'actions gratuites. Ce phénomène, imagineront certains, peut être contrôlé. Deux difficultés à cela : en premier lieu, le peu de signification des bilans que publient les entreprises. Notre pays est en effet, celui de tous les pays industrialisés, qui a le moins d'exigence à l'endroit de la comptabilité des entreprises. Si l'on voulait contrôler la totalité de ces comptes afin d'établir les comparaisons nécessaires, l'administration fédérale devrait croître dans des proportions gigantesques. Sans compter que les multinationales pourront toujours manipuler leurs comptes pour situer leurs bénéfices dans le pays fiscalement le plus favorable. Parmi les plus hauts revenus ceux des professions

libérales échapperont au contrôle, comme ils peuvent déjà échapper au fisc. Il en va de même de tout ce qui concerne l'immobilier et ses plus-values.

## Les victimes : les petits et moyens salariés

En fait, la surveillance des salaires et des bénéfices ne touchera ni les bénéfices, ni les hauts revenus, mais la grande masse des salariés petits et moyens, ce qui, l'augmentation de la productivité restant constante, accélèrera la croissance des autres revenus, en particulier du capital. Particulièrement visés, puisque plus accessibles que les autres, sont les salaires du secteur public. La VPOD et M. Celio ne se s'y sont pas trompés, la première en prenant à l'Union syndicale suisse la tête des opposants à l'arrêté, le second en préconisant le blocage des salaires des fonctionnaires de la Confédération.

Certains ont tendance à minimiser l'importance de l'arrêté en arguant de son énoncé extrêmement vague : « en cas de hausse extraordinaire des salaires... » « maintenir l'évolution des salaires dans une proportion économiquement supportable ». Mais avant même le vote, cette volonté de blocage exerce déjà ses effets. Les ouvriers du secteur des machines et de la métallurgie se sont contentés pour 1974 d'une « augmentation » qui correspond à l'augmentation du coût de la vie.

## Le capitalisme suisse s'en tirera bien

Par ailleurs, « La Vie économique » annonce que pendant le deuxième semestre 1973, les salaires réels n'ont augmenté que de 0,5 %. Reporté à l'année, on obtient un taux de 2 %, ce qui comparé aux 4 % d'augmentation de la productivité, doit permettre au capitalisme suisse d'envisager l'inflation sans trop de pessimisme. L'inégalité de traitement entre salaires et bénéfices mise à part, le principe de la surveillance des salaires devrait tenir compte d'un autre élément déterminant : l'impérieuse obligation, même en période d'inflation, d'améliorer les rémunérations

les plus basses : celles des vendeurs, du secteur hospitalier, du service de maison.

S'imposait, dans ces conditions, le refus de l'Union syndicale suisse.

L'inflation galopante, avec la disparition des repères qu'elle implique, débouche sur un univers de plus en plus étranger à un comportement économique logique. Les dix centimes d'augmentation du café crème soulevaient, il y a quelques années, des mouvements de protestation ; aujourd'hui, ces hausses se multiplient sans même qu'on les enregistre. Et le reste est à l'avenant.

Sans parler des menaces que l'inflation fait peser

## L'Union syndicale fait bande à part

*L'opposition de l'Union syndicale à l'arrêtés sur la surveillance des prix, des salaires et des bénéfiques est un fait nouveau. Jusqu'à présent, on avait pris l'habitude de voir l'USS aux côtés du gouvernement, parfois contre le patronat, en matière conjoncturelle s'entend.*

*Souvenez-vous des arrêtés de 1964, de l'extension des pouvoirs de la Banque nationale en 1969, du dépôt à l'exportation et du nouveau régime des finances fédérales en 1970.*

*Que s'est-il passé ? Une rupture du compromis élaboré par les grandes organisations économiques lors de la phase pré-parlementaire. Le Conseil des Etats en effet a cru bon d'adopter à la surveillance des prix, celle des salaires. Pour faire bonne mesure, le Conseil national a encore ajouté celle, symbolique, des profits.*

## Un réquisitoire sans réplique

*Des extraits significatifs de l'exposé présenté par Waldemar Jucker devant le congrès de l'Union syndicale suisse.*

*1. W. Jucker situe l'enjeu global de la prochaine votation...*

*« (...) Seuls des faits sur lesquels nous ne pouvons exercer une influence que par la bande permet-*

sur l'avenir de notre économie, il est certain qu'elle favorise en premier lieu les plus astucieux — les emprunteurs qui rembourseront demain en monnaie de singe — et que parmi eux les travailleurs ne sont pas très nombreux. Parce qu'elle menace chacun de nous, la lutte contre l'inflation doit mobiliser toutes les énergies. Il est inacceptable qu'à cette occasion, les moyens des plus faibles soient mis en question, ou que certains profitent de l'unanimité nécessaire pour modifier les rapports de force, comme l'ont fait les Chambres fédérales à l'occasion du vote sur la surveillance des prix.

*L'USS alors, dans un dernier effort pour améliorer sa position, a proposé un aménagement : d'accord pour la surveillance des salaires, mais acceptez de reporter sur les prix l'adaptation des salaires au coût de la vie et une augmentation de 3,5 à 4,5 %, part des travailleurs à l'accroissement de la productivité. Le gouvernement a refusé.*

*Dès lors on entre dans le jeu de la démocratie directe : puisqu'il y a eu rupture de l'accord initial, l'USS fera bande à part lors de la votation populaire. C'est de bonne guerre.*

*D'ailleurs que resterait-il aux syndicats si les négociations salariales leur échappaient ? Décidément l'inflation modifie les fronts ; les positions se durcissent.*

tront de réduire la virulence de l'inflation directement importée : meilleure coordination de la politique de la CEE, de nature à tempérer l'accroissement de la demande (de produits pétroliers notamment), récoltes plus abondantes (de blé, de soja et de riz en particulier), fin des hostilités au Proche-Orient (qui serait suivie d'un fléchissement de la demande de métaux non ferreux).

» Une réduction des disponibilités internationales

en dollars serait également bénéfique. Mais sur ce point aussi, la Suisse est quasi impuissante. La Banque nationale pourrait tout au plus vendre des dollars pour diminuer quelque peu le volume des disponibilités internationales en francs suisses (comme elle l'a déjà fait au lendemain de la crise de la livre sterling).

» Notre pauvreté en matières premières et notre étroite dépendance de l'économie mondiale ne nous permettent pas d'écarter l'inflation importée. Tout au plus pouvons-nous la freiner par le biais de notre politique des changes, qui permet d'agir sur le volume de la monnaie. Je crois qu'il est plus honnête et plus raisonnable d'avouer cette relative impuissance que d'éveiller l'illusion que des interventions massives dans l'économie pourraient nous permettre de redevenir une oasis de stabilité dans un monde en proie à l'instabilité. Une politique qui promet plus qu'elle ne peut tenir n'est jamais bonne.

» Cela ne signifie cependant pas que nous soyons totalement démunis sur le plan intérieur. Mais il faut se convaincre que les possibilités d'agir efficacement sont d'emblée relativement faibles.

» Une politique limitée au plan interne permet, au plus, de tempérer les effets secondaires de l'inflation importée. Il s'agit avant tout de combattre l'accaparement de valeurs réelles. (...) »

### Historique des négociations

*2. L'orateur, passant en revue les trois arrêtés, sur le crédit, la construction et les amortissements au titre de l'impôt, conclut à leur utilité, « même s'ils ne sont pas des panacées ». En venant à l'arrêtés sur la surveillance des prix, des salaires et des bénéfiques, il dresse d'abord l'historique des négociations...*

« (...) On sait que le Conseil fédéral s'était borné à proposer une surveillance des prix. Le Conseil des Etats — où la droite l'emporte — a étendu la surveillance aux salaires et aux bénéfiques. Le

● SUITE ET FIN DU TEXTE AU VERSO

## ● L'USS FAIT BANDE A PART (suite)

Conseil national a suivi malgré l'opposition des socialistes, des mandataires syndicaux et de députés de la bourgeoisie de gauche.

» Ce « succès » a donné un nouvel élan à la droite. Désormais soutenue par le Conseil fédéral, elle a introduit dans le nouvel article conjoncturel de la Constitution actuellement débattu une disposition qui ouvre la voie à une immixtion directe de l'Etat dans la formation des salaires.

» Certes, le 2 décembre, ce n'est pas sur le nouvel article conjoncturel que le peuple votera, mais sur la reconduction des quatre arrêtés urgents anti-surchauffe. Il faut cependant se persuader que le résultat du vote sur l'arrêté sur la surveillance des prix, des salaires et des bénéficiaires sera considérée par beaucoup comme une indication déterminante quant à la teneur définitive du futur article sur la politique conjoncturelle (...) »

### Une surveillance illusoire

3. *L'orateur met ensuite en doute l'efficacité du régime de la surveillance des prix, notant que « l'accroissement marqué des exportations a modifié de fond en comble la situation, créant notamment un « nouveau problème de la répartition des revenus » de la portée sociale duquel les autorités fédérales ne semblent pas « avoir pris conscience ». Et de poser la question : comment doit être distribuée l'augmentation du PNB réel de 4 % que l'on peut escompter en 1973 ?*

« La surveillance ne s'étend pas aux loyers et aux biens-fonds. Les immeubles figurent parmi les valeurs réelles les plus recherchées, parmi les biens dont les prix accusent les hausses les plus fortes. Ce sont les milieux qui veulent soumettre les salaires à surveillance qui écartent toute surveillance sur les prix de ces biens d'accaparement.

» On a tout lieu de penser qu'en 1972/1973, les employeurs — à la différence des travailleurs — ont pu maintenir, et même accroître, leur part au PNB. La surveillance des prix est trop peu systématique, trop lacunaire pour être en mesure d'in-

fluencer fortement l'évolution des revenus des entreprises. Le secteur des arts et métiers est pratiquement incontrôlable, du moins dans une très large mesure. Les productions, et partant les éléments du rendement, sont si diversifiés qu'ils échappent à un contrôle strict. Les prix sont fixés selon les circonstances, dans chaque cas d'espèce — dont le nombre est d'ailleurs infini et insaisissable. Dans les secteurs de l'industrie et des services, il y a relativement peu de branches qui offrent les mêmes produits et services pendant une longue période. Productions et éléments de production, conditions de rendement sont également en perpétuelle mutation. On sait que pendant la dernière guerre, c'est dans les branches soumises à réglementation (rationnement) que le contrôle des prix a été le plus efficace. Il s'agissait avant tout de produits « stables », c'est-à-dire de produits relativement peu soumis aux changements. C'est également sur ces produits que la surveillance actuelle s'est révélée la plus efficace. Il s'agit surtout de marchandises simples, produites en grandes quantités, telle qu'essence, bière, pain, eaux minérales, pâtes alimentaires, etc. Mais dès que les « assortissements » sont plus complexes, plus sujets à modifications rapides, l'efficacité de la surveillance diminue aussitôt, et fortement (...) »

### La droite relève la tête

4. *Puis, soulignant que, selon les thèses officielles (déclarations de MM. Brugger, Kneschaurek et Celio), la politique dite des revenus signifierait que « les salaires monteraient moins fortement que sous le régime de la liberté contractuelle, c'est-à-dire de négociations poursuivies sans aucune immixtion de l'Etat », W. Jucker conclut :*

« (...) Nous ne connaissons pas encore l'évolution globale des salaires en 1973. Mais il ressort d'ores et déjà des statistiques des variations trimestrielles que l'augmentation des gains réels n'atteindra pas 4 % — pas plus que l'an dernier les salaires n'ont augmenté dans la même proportion que le PNB. Tous les discours officiels qui dénoncent avec « inquiétude » l'« explosion » des salaires taisent

le fait que leur taux de progression diminue alors que celui du renchérissement augmente — et cela alors que l'expansion des exportations à des prix plus élevés compense la hausse des prix à l'importation. On peut dire cela autrement : les salariés et les bénéficiaires de rentes sociales, déjà victimes de l'inflation importée, feront de surcroît les frais de la lutte contre le renchérissement. La surveillance des salaires sera l'instrument de cette spoliation (...) »

» L'offensive patronale déclenchée pour empêcher une juste adaptation des revenus du travail est en cours. Le Comité syndical est persuadé qu'une acceptation du régime de la surveillance des prix, des salaires et des bénéficiaires lui donnera une nouvelle impulsion.

» (...) Notre économie connaît le plein emploi depuis des dizaines d'années, les exportations continuent à augmenter malgré la revalorisation du franc. Ces réalités démontrent que la politique salariale des syndicats a toujours tenu compte de l'intérêt général — sans qu'une intervention de l'Etat fût nécessaire.

» En bref, si l'arrêté sur la surveillance des prix, des salaires et des bénéficiaires est accepté, les salariés et les bénéficiaires de rentes verront diminuer leur part au gâteau du PNB, et cela alors que l'expansion, celle des exportations en particulier, se poursuit. Parallèlement, la droite relève la tête. Elle a remporté d'indéniables succès au Parlement. Le Conseil des Etats, où elle est prédominante, a imposé l'extension de la surveillance aux salaires, édulcoré l'article constitutionnel sur la politique conjoncturelle et modifié de manière inacceptable le projet de révision de l'assurance-maladie.

» Dans sa composition actuelle, le Parlement est impuissant à stopper cette offensive de la droite. Mais les citoyens peuvent lui opposer un barrage en rejetant la reconduction de l'arrêté sur la surveillance des prix, des salaires et des bénéficiaires. Non seulement cet arrêté est incapable — c'est d'ores et déjà acquis — de stabiliser les prix, mais son application risque d'aggraver les tensions sociales. Elle ouvre d'inquiétantes perspectives ! »

## Nouvelle tentative pour écarter la protection des locataires

Les projets fédéraux relatifs au logement ne manquent pas : nous avons parlé de celui prévoyant l'encouragement à la construction (DP 246). Un autre projet fait actuellement sa ronde de consultation ; il prévoit de rendre obligatoire les conventions de droit privé signées entre associations de locataires et de propriétaires.

Nous vivons actuellement sous le régime de l'arrêté fédéral du 30 juin 1972 contre les abus dans le secteur locatif. On connaît sa faiblesse : est réputé abusif un loyer visant à obtenir un rendement inéquitable. C'est le locataire qui doit porter sa cause devant la commission de conciliation. En cas de désaccord, c'est le juge qui tranche, mais sa décision ne protège le locataire que pendant deux ans ; après quoi il peut chercher un autre logement.

Cet arrêté est en voie de révision. Aspect négatif : jusqu'à présent les appartements de luxe de six pièces et plus n'étaient pas soumis à l'arrêté ; l'autorité fédérale propose maintenant, face à la difficulté d'interpréter la notion de luxe, d'exclure tous les appartements de six pièces et plus. Ce qui laissera sans défense beaucoup de familles nombreuses qui occupent

de vastes appartements dans des maisons anciennes. Aspect positif : le renforcement des droits et de l'information du locataire qui change de logement.

Les projets en lice.

Le conseiller national Fontanet a déposé une motion qui n'a pas encore été discutée, et qui vise à modifier le Code des obligations pour renforcer les droits du locataire en cas de résiliation de bail.

Une initiative des organisations de locataires, déposée en juillet 1973, propose de modifier radicalement les relations locataires-propriétaires : toute augmentation, même en cas de changement de locataire ou de propriétaire, est soumise à autorisation. Le propriétaire devra fournir, comptes en mains, une justification de la hausse. C'est donc l'administration qui deviendrait, dans ce projet, l'interlocuteur du propriétaire.

Venons-en maintenant au texte actuellement consultation.

L'autorité fédérale pourra, à la demande des signataires d'une convention réglant les rapports entre locataires et propriétaires, et si cette convention est appliquée à la majorité des locataires d'un endroit, décréter le caractère obligatoire de cette convention.

Dans le commentaire du projet, on explique que c'est une alternative à la protection des locataires, créée sur la base d'un accord privé entre les « partenaires sociaux ».

Sur le marché du logement — faut-il encore en donner la preuve ? — il n'y a pas de partenaires, mais des parties dans un rapport de force inégal. Comment les associations de locataires, encore embryonnaires, pourront-elles traiter avec les associations de propriétaires et leurs représentants ? Certes l'Union syndicale a déjà cautionné cette pratique en signant avec les propriétaires et régisseurs de Suisse romande une convention de droit privé. Il faudrait encore montrer en quoi l'USS est vraiment représentative des locataires.

En fait, ces conventions, qui risquent fort de devenir obligatoires, sont largement insuffisantes. Elles ne traitent que des aspects formels du contrat de location (durée, procédure de conciliation). Comme nous l'avons déjà écrit, il s'agit en fait d'une planification des hausses. Ce nouveau projet — et les autorités ne s'en cachent pas — est une nouvelle tentative pour sauver le marché libre du logement et pour court-circuiter les luttes de locataires qui commencent à se développer dans les centres urbains. Ce projet permettra de refuser la nouvelle initiative populaire, sous prétexte que le problème est déjà résolu.

Devant l'inégalité des forces en présence, et malgré la caution de l'USS, seul le contrôle a priori des hausses tel que le préconise l'initiative représente une amélioration de la situation et permettra un début de transparence sur le marché du logement.

## De nouveaux liens avec le tiers monde

Court-circuiter, ne fût-ce que pour un instant, les réseaux de production qui lient le tiers monde aux nations industrialisées : « les pays pauvres sont presque toujours réduits au travail le plus

mal payé, les opérations rentables étant réservées aux pays riches ».

Permettre, le temps d'un achat, à une économie en voie de développement de bénéficier à part entière de l'exportation en Europe d'un produit de consommation.

Une petite révolution à l'échelle du porte-monnaie du simple pékin. C'est le projet de « Magasins

du Monde », une organisation qui compte mettre en vente dans la rue en Suisse romande un café soluble entièrement produit et transformé en Tanzanie.

Avoir prise concrètement sur les échanges internationaux : une utopie ou le début, l'amorce, l'ébauche d'une nouvelle solidarité ?

## Pas d'argent, pas de Suisses

Dans le « Journal politique » que l'écrivain et pasteur bernois Kurt Marti vient de faire paraître sous le titre de *Zum Beispiel Bern — Par exemple Berne* (Luchterhand, Darmstadt 1973), je lis ces lignes en date du 22 mai 1972, lundi de Pentecôte :

« Soleil. Föhn. Finale de la Coupe au stade du Wankdorf. Vingt mille supporters bâlois font leur entrée dans le stade, avec des drapeaux, des trompettes, des chants, des costumes bleus et rouges et des fanions. Pourtant, le soleil et la chaleur ne sont pas favorables aux Bâlois<sup>1</sup> : le FC Zurich bat le FC Bâle par 1 à 0. La victoire aurait pu être encore plus nette. A la fin du match, les Bâlois se retirent aux sons de la « Gugge-Muusig<sup>2</sup> », qui joue la marche funèbre de Chopin accompagnée de roulements de tambour assourdis. » Par devant 45 000 spectateurs et 4 conseillers fédéraux sur la tribune d'honneur, l'aillier du FC

1 «Le soleil et la chaleur ne sont pas un Karli-Wetter» — du nom de Karl Odermatt, le capitaine du FC Bâle!

2 Fanfare du carnaval bâlois.

## LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

### Témoins

« TW » (256) publie deux témoignages sur notre temps. Celui de M. Klaus Schädelin, tout d'abord, un ancien membre de l'exécutif de la Ville fédérale, qui vient de quitter son poste pour raisons de santé. On voit comment cet homme, fils, petit-fils et arrière petit-fils de pasteur, s'est débarassé de la « marque familiale et ecclésiastique » pour se lancer dans la politique (avec à la clef de ce « virage », une élection à la municipalité sur la proposition d'un petit parti) ; au passage une note de Klaus Schädelin regrettant d'avoir été

Zurich, l'international Daniel Jeandupeux, a marqué le but de la victoire. Quelque temps plus tôt, il avait été condamné par un tribunal militaire pour refus de servir — à vrai dire à une peine légère et avec sursis. Jeandupeux avait bien accompli son école de recrues, mais ensuite, il avait refusé un ordre de marche pour une école de sous-officiers. Comme il promettait d'obéir à un nouvel ordre de marche, il a trouvé des juges indulgents. A quoi s'ajoutait le fait que les raisons de son refus n'étaient ni religieuses, ni morales, ni politiques, mais bien financières : Jeandupeux faisait valoir la perte financière qu'une nouvelle période de service de presque cinq mois représentait pour lui, joueur semi-professionnel. Et bien sûr, au contraire de raisons idéologiques, un tel mobile est honorable et au-dessus de tout soupçon. Ce sont les idées qui sont subversives, pas l'argent.

» L'esprit est un fauteur de troubles ; l'argent cimente la société existante, écrit Jakob Burkhart. »

Et Kurt Marti, qui a défendu lui-même un objet de conscience « politique » sait ce dont il parle...

Cependant, qu'en pensez-vous ?

J. C.

porté sur une liste commune des partis bourgeois lors de sa réélection de 1971. L'autre témoignage, celui, donné dans une « cave » bernoise, du député biennois Ernst Stauffer qui a combattu du côté gouvernemental pendant la guerre d'Espagne de 1936. Le compte rendu de « TW » explique cette réaction de centaines de jeunes Suisses, chômeurs au sortir de l'apprentissage et désireux de lutter contre l'aide apportée par les fascistes et les nazis à la rébellion des militaires espagnols. — Dans « Die Weltwoche » (44), un débat entre le conseiller national socialiste « Toni » Muheim, auteur d'une motion pour la suppression de la justice militaire en temps de paix, et M. Kurt Hauri, chargé de cours sur le droit pénal militaire à l'Université de Zurich. Evidemment, les

participants au débat ne trouvent pas de solution de compromis et restent sur leurs positions.

— Berne et Zurich, qui ont été constamment représentés au Conseil fédéral depuis 1848, ont été pourtant sous-représentés si l'on estime qu'il devrait y avoir une représentation correspondant à la population. Ce sont les résultats d'une analyse de Felix E. Zürcher, publiée par la « Neue Zürcher Zeitung » (509). Fantaisiste ? En tout cas, l'auteur publie d'autres données intéressantes.

Le total des années/conseillers fédéraux est de 875. Deux cantons ont eu des conseillers fédéraux pendant 125 ans (Berne et Zurich), Vaud en a eu pendant 115 ans et demi, l'Argovie pendant 74 ans et demi, le Tessin pendant 67 ans et Saint-Gall pendant 54 ans. Tous les autres cantons en ont eu pendant moins de 50 ans, 5 cantons n'en ayant pas eu du tout.

— Le magazine politique d'extrême gauche « Focus-Agitation » a publié son premier numéro après la fusion. Attendons la suite de l'expérience.

— Dans le supplément hebdomadaire de la « National Zeitung », deux textes qui font suite à des études publiées la semaine passée : un article de Jean Améry sur la qualité de la vie, et une revue de la presse italienne.

## VAUD

### Elections communales

Sans chauvinisme partisan, il faut souhaiter que les élections permettent la constitution dans quelques villes importantes du canton de municipalités où la gauche détienne la majorité.

Il est souhaitable que la gauche ait l'occasion de faire ses preuves, de démontrer son imagination et son sens de la gestion.

Pour une politique expérimentale !

On sait la signification qu'a eue en France la possibilité d'une gestion socialiste à Grenoble. Des municipalités de gauche dans le canton auraient, à cette échelle, le même retentissement et la même portée.

## Du vent dans la campagne électorale

Dix candidats pour le Conseil d'Etat, une liste commune des partis de gauche, et même une candidature « révolutionnaire ». Voilà, selon les commentateurs, de quoi secouer l'apathie du citoyen, traditionnellement peu enthousiaste devant des élections préfabriquées par les comités de partis. Nous avons montré comment les partis libéral et radical, par leur campagne électorale, ont favorisé l'entrée des vigilants au Grand Conseil. Les candidats « nationaux » au Conseil d'Etat poursuivent dans la même ligne en publiant une déclaration commune en onze points, que les partisans de Schwarzenbach pourraient adopter presque dans son entier. Déclaration qui montre bien d'ailleurs l'emprise du candidat libéral Vernet sur ses collègues de l'entente bourgeoise.

Passons en revue quelques-uns de ces points. Tout d'abord l'inévitable préliminaire à prétention philosophique sur les « fondements de la démocratie », prétexte pour glisser dès la troisième phrase : « La violence, le barbouillage et la prédation ne sauraient être reconnus comme des moyens d'expression démocratique ». Sujets marginaux que voilà ! Et pourtant, passée l'envolée du début, nous voici dans le vif du sujet démagogique de la déclaration.

### Communes et attrape-gogos

« Pour les mêmes raisons (fédéralisme) les communes genevoises jouent un rôle irremplaçable. Leur autonomie doit être préservée. » Le malheur c'est qu'elle n'en ont plus aucune; voir la loi genevoise sur les communes, que les candidats ont l'air d'ignorer.

« Equilibre économique du canton ». Il faut établir un équilibre harmonieux entre les différents secteurs économiques. Mais où sont les instruments nécessaires pour établir cet équilibre ?

Comme jusqu'à présent c'est plus prosaïquement la loi du profit qui modèlera le visage du canton. L'instruction publique a droit à un paragraphe particulier : on est aux petits soins pour le socialiste Chavanne. « Le Conseil d'Etat doit assumer la responsabilité de l'instruction publique. » C'est donc qu'il ne l'aurait pas fait jusqu'à présent. La majorité de droite aurait-elle refusé la collégialité de peur que les élus socialistes ne mettent leur nez dans les affaires des autres départements ? Et puis : « Les activités politiques doivent être prosrites à l'école. » L'association d'idées est claire : Chavanne = politique à l'école.

### COURRIER

## Quand c'est aux vélos de passer, ce n'est pas aux voitures de polluer

Monsieur le rédacteur,

La présentation et la critique, dans le No 243, de l'opuscule d'Ivan Illich, et la publication d'extraits dans le No 245 m'ont bien réjoui !

Tudieu ! Voilà des idées qui circulent depuis fort longtemps dans les milieux et les revues de cyclo-tourisme, anglaises et américaines en particulier, consacrées par les intellectuels européens. Le vieux cadre Reynolds 531 de ma bécane, en vibrerait de plaisir, s'il pouvait !

Ce qui me frappe, en fait, c'est cela : Illich n'a fait que rassembler, sommairement mais brillamment, des thèses et des idées qui traînent chez les « anarcho-cyclistes ». Que disaient donc les « kabouters » d'Amsterdam lorsqu'ils proposaient que des vélos peints en blanc soient mis à la disposition de tout le monde, les voitures étant dès lors interdites en ville ? Quelles théories étaient donc avancées par quelques loufoques, lecteurs ou correspondants de « Bicycling » (américain) et « Cycling » (anglais) ?

« Logements » : en nombre suffisant et à des prix abordables, avec l'appui de l'Etat. La forme n'est pas précisée, mais on sait que la vieille idée libérale de l'allocation-logement fait son chemin : corriger les salaires insuffisants et/ou les loyers exorbitants en puisant dans la caisse publique.

On pourrait continuer l'exposé avec les « finances saines, le contrôle de gestion, l'information du citoyen, la majorité cohérente ». Lieux communs qui doivent rallier la majorité la plus large et qui ne sont que prétexte à ameuter la réaction la plus primaire. Décidément, Vigilance sera bien représenté au sein du prochain gouvernement.

C'est toujours le même processus : pour qu'une idée soit acceptée ou discutée par l'intelligentsia, il faut qu'elle soit amenée et présentée par quelqu'un qui en fait partie. Illich n'est pas le premier plombier-zingueur venu, le dingue du vélo du coin donc, évidemment, il est crédible ! Illich fait l'éloge du vélo. Parfait, parfait !

C'est Illich, c'est un nouvel évangile, tout le monde va donc sauter sur son mi-course, vu que la crise d'énergie menace !

Les relations entre l'énergie, la mobilité et le pouvoir ne datent pas d'hier ; la discussion de ces relations non plus. Il me paraît ainsi nécessaire d'examiner, aussi, la part de mode qu'il y a dans l'engouement pour les idées avancées par Illich. Et elle est grande.

Ceci dit, je propose aux lecteurs de « Domaine public » de passer une commande en gros de vélos « Mercian » (les meilleurs) et de dérailleurs « Campagnolo Gran Turismo » (une petite merveille). Ceux qu'intéresse la spiritualité asiatique choisiront le « Shimano Titlist GT » ou le « Maeda Sun Tour »...

Et je me propose pour la rubrique « Cyclotourisme ».

**Gil Stauffer**

(membre du Rough Stuff  
Cycling Club and Fellowship)

# L'hôpital de Cery est très loin de Lisbonne

Le Portugal une fois encore à l'honneur en Suisse romande !

Invité, dans le cadre d'un cycle de conférences, à la fois par la Clinique psychiatrique universitaire de Lausanne (prof. C. Muller), la Polyclinique psychiatrique universitaire de Lausanne (prof. P. B. Schneider), et par l'Office médico-pédagogique vaudois (prof. R. Henny), M. Pedro Polonio, professeur de psychiatrie à Lisbonne, parlait ce dernier mardi à l'hôpital de Cery des « psychoses affectives et de leur place en psychiatrie ».

La venue à Lausanne de cet honorable spécialiste, interpellé sur un sujet assez vaste pour permettre un large tour d'horizon, aura intéressé les connaisseurs. La manifestation aura resserré les liens culturels et scientifiques entre la Suisse et le Portugal dans le prolongement de l'invitation du régime de Lisbonne au Comptoir Suisse.

Que les organisateurs aient cru bon de poser leur pierre universitaire sur l'édifice de compréhension helvético-lusitanien inauguré par M. Muret à la foire de Beaulieu, cela reste compréhensible, même si le geste a été ressenti comme une gifle par une partie du personnel soignant portugais de Cery. Mettons cela au compte de la psychologie dans les rapports de travail, ou au crédit de la trop fameuse neutralité de la science !

On comprend mal en revanche la discrétion des organisateurs lorsque l'on connaît la « cote » officielle du professeur Polonio qui compte parmi les médecins de la famille du Premier portugais, M. Caetano. Quoi ? Les psychiatres suisses s'indignent publiquement (et à des milliers de kilomètres de distance) d'internements inadmissibles dans les cliniques psychiatriques en URSS, mais, lorsqu'ils ont sous la main une personnalité compétente et bien en cours à Lisbonne, ils négligent de l'interpeller sur un scandale du même ordre, bien que marqué du sceau de la droite : la pra-

tique de la torture psychologique dans les prisons de la police politique portugaise... Sur ce sujet, comment ne pas demander au professeur Polonio d'éclairer, dans les limites de sa compétence bien sûr, une récente enquête de la Ligue belge des droits de l'homme ? Ce d'autant plus que le « problème » est proprement scientifique, comme on va le voir : les conclusions du médecin belge Michel Bossut sont précises et édifiantes.

L'enquêteur de la Ligue des droits de l'homme a eu l'occasion de s'entretenir sur place avec vingt et un anciens prisonniers politiques, six médecins et quelques avocats (ses notes ont été publiées à la fois par « L'Observer » du 17 mars 1973, et dans un bulletin de l'opposition démocratique portugaise, courageusement diffusé pendant la campagne électorale alors que M. Caetano n'avait pas encore coupé la parole à ses adversaires). Son diagnostic est formel : la police portugaise a mis au point, pour provoquer les aveux voulus « une

## Pouvoir de l'information

Dans la série « La télévision des autres », sur la chaîne française, un film hallucinant produit par la chaîne privée de la télévision britannique : « Le prix d'une tasse de thé ».

En partant de la simple constatation que le prix du thé n'a pas bougé en Angleterre depuis 1970, les réalisateurs nous conduisent dans les grandes plantations anglaises de Ceylan pour nous montrer les conditions de vie des travailleurs agricoles. Nous avons vu les ventres des enfants gonflés par les vers, les membres squelettiques, des adultes prostrés sur le sol à cause de leur état de faiblesse, des adolescentes balbutiant des réponses, trop faibles pour parler distinctement. Images ponctuées par le diagnostic invariable d'un médecin : malnutrition, manque de vitamines, plus que dix jours à vivre, peut résister jusqu'à huit ans.

Nous avons vu les logements de ces travailleurs — certains datent de trente ans — sans eau, sans toilettes, dix habitants par pièce. Nous avons vu les dispensaires de ces plantations, sans antibio-

orchestration scientifique des diverses techniques de torture psychologique qui, utilisées les unes après les autres, culminent, par le moyen de la torture du sommeil, au paroxysme de l'agonie ». Le Dr Bossut parvient à la conclusion que le psychisme des victimes est toujours affecté par ces traitements, en général de façon temporaire, « bien qu'un certain nombre d'entre elles souffrent toujours de graves perturbations mentales consécutives à la torture par privation de sommeil, et soient encore maintenant hospitalisées pour cela ». D'après le même rapport, la « dépersonnalisation » du prisonnier, l'isolement total pendant les semaines avant l'interrogatoire notamment, comptent, à côté des tortures strictement physiques, parmi les armes psychologiques courantes de la police politique portugaise qui accule ainsi ses victimes, rendues incapables de distinguer entre le réel et l'irréel, souffrant d'hallucinations, à « croire ce qu'elles imaginent dans leur folie ».

tiques, sans aspirines, sans seringues, sans bandages, quelques poudres seulement, vieilles de plusieurs années.

Nous avons entendu aussi les explications des PDG de ces sociétés : pas au courant, ou, nous avons donné les ordres nécessaires.

Nous avons pris connaissance enfin des bénéfices des entreprises : des dizaines de millions de francs suisses, parfois plus de 100 millions ; et du salaire d'une femme qui doit nourrir trois personnes : 1 fr. 30 par mois.

Pouvoir de l'information. On sait qu'après des révélations de journalistes, des entreprises anglaises, devant les réactions de l'opinion publique de leur pays, se sont empressées de relever les salaires de leurs ouvriers sud-africains. Les agissements des industries dans le tiers monde, c'est aussi de l'actualité nationale. Les grandes firmes tiennent à leur image de marque. Par cette brèche, les syndicats, les organisations de consommateurs peuvent faire pression sur les firmes pour qu'elles améliorent les conditions de vie dans les pays sous-développés.